



Energie

Loi anti-démembrement d'EDF

Le Sénat adopte le projet en 2^e lecture

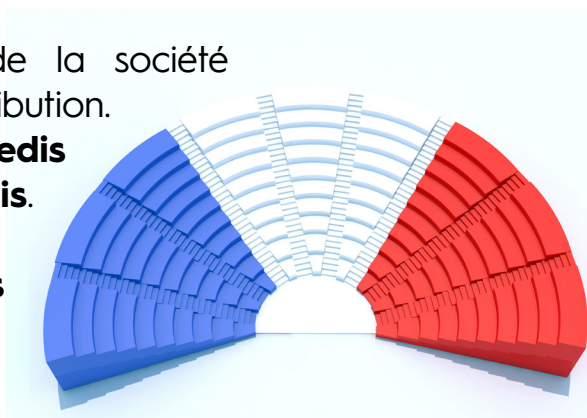
Le 24 janvier, le Sénat a approuvé en seconde lecture le projet de loi de Philippe BRUN. Pour rappel, au plus fort de la crise énergétique, ce député socialiste avait déposé, en décembre 2022, un texte invoquant la nationalisation d'EDF.

Depuis, EDF a subi son OPAS. L'entreprise a ainsi été étatisée avec un actionnaire unique 100 % État en expropriant notamment ses actionnaires salariés.

Le bras de fer continue avec un **nouveau passage à l'Assemblée nationale le 29 février prochain**. Le texte pourrait être définitivement adopté contre l'avis du gouvernement.

Le texte a été approuvé par les sénateurs au travers de ces 4 points :

- **Qu'EDF détienne** en totalité le capital de la société gestionnaire des réseaux publics de distribution. L'objectif est bien **de sanctuariser Enedis au capital d'EDF et empêcher un Hercule bis**.
- **Permettre aux salariés et anciens salariés d'EDF de détenir du capital de l'entreprise**. Il s'agit d'ouvrir au minimum 2 % du capital d'EDF à ses salariés et anciens salariés.
- **Rétablir l'extension des TRVE aux TPE et petites communes**. Les sénateurs demandent d'avancer le dispositif de déplafonnement de 36 KVa à août 2024 et non pas au 1^{er} janvier 2026, comme le prévoit le projet de loi sur la « souveraineté énergétique ».
- **Remplacer les contraintes sur l'entreprise par une logique d'objectifs prévue dans la loi et déclinée dans une convention décennale**. Cette partie du texte est en phase avec la nouvelle raison d'être du groupe souhaitée par les parlementaires en faisant d'EDF **une société d'intérêt national**.



Le Pôle Public de l'Énergie Décarbonée défendu par FO Énergie trouve un écho plus que favorable à ce projet.